

253/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Absents : Florent LE HERVÉ

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

Objet : Budget Commune : amortissement des subventions d'équipement versées en 2023

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée que les subventions d'équipements versées en 2020, 2021, 2022 et 2023 auprès de Morlaix Communauté (GEPU) sont à amortir. Monsieur Le Maire propose, conformément à la délibération relative à la M57 prise précédemment, de procéder à un amortissement sur cinq années, comme détaillé ci-dessous :

Subvention versée en 2020 – 2021 – 2022 - 2023	18 682.00 €
<i>Année d'amortissement</i>	<i>Montant</i>
2024	3 736.40 €
2026	3 736.40 €
2027	3 736.40 €
2028	3 736.40 €
2029	3 736.40 €
TOTAL	18 682.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les amortissements comme détaillés ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY